

N°2017-BCA-10

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
5
- Votants :
5

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES ET
AUTORISATIONS A RECOURIR A DES TRANSFORMATIONS
DE POSTES BUDGETAIRES**

Le 1^{er} février 2017, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 17 janvier 2017, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

I - Création et suppression de postes

- **Création temporaire** : néant
- **Création permanente** : néant
- **Suppression** : néant

II - Ajustement des emplois budgétaires

a) au sein de la filière sapeur-pompier

- 1 poste d'adjudant transformé en poste d'adjoint technique suite au départ en retraite d'un SPP pour un poste d'électromécanicien ;
- 1 poste de sergent transformé en poste de rédacteur suite au départ en retraite d'un SPP en inaptitude opérationnelle pour un poste d'archiviste ;
- 1 poste de médecin de classe normale transformé en poste de médecin hors classe ;
- 2 postes de lieutenant 1^{ère} classe transformés en poste de capitaine ;

III – Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

En l'absence de candidats titulaires répondant au profil recherché, les postes suivants pourront être tenus par un agent contractuel recruté sur la base de l'article 3-2 ou de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

- Electromécanicien, adjoint technique de 1^{ère} classe au sein du groupement Sud ;
- Adjoint au chef de service gestion des effectifs, des emplois, des activités et des compétences, rédacteur principal de 2^{ème} classe au sein du groupement Emplois, activés et compétences ;
- Mécanicien, adjoint technique de 2^{ème} classe au sein du groupement Est ;

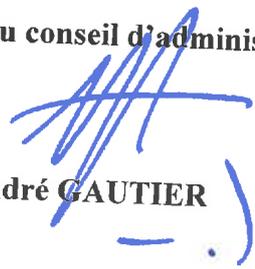
*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.



Le président du conseil d'administration,


André GAUTIER

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE MARITIME
TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 1er janvier 2017

(Application de la délibération du BCA du 01/02/2017 pour régularisation de poste au 01/01/2017 et application de la délibération sur la création d'emploi fonctionnel)

EFFECTIFS	POSTES BUDGETAIRES				PREVISIONNEL POSTES POURVUS au 01/01/2017			ECART POURVUS / BUDGETAIRES	
	Au 31/12/2016	Création de poste	Suppression de poste	Au 01/01/2017	Titulaires	Contractuels	Effectif total		
Directeur départemental	0	1		Colonel hors classe	1	0	0	-1	
Directeur départemental adjoint	0	1		Colonel hors classe	1	0	0	-1	
EMPLOIS FONCTIONNELS	0	2	0			0	0	-2	
A1	0			Contrôleur général	0	0	0	0	
A1	0			Colonel hors classe	0	0	0	0	
	3		2	Colonel	1	0	1	0	
A2	10			Lieutenant Colonel	10	0	9	-1	
	23			Commandant	23	22	0	22	
B1	35	2		Capitaine	37	35	0	35	
	5			Lieutenant hors classe	5	5	0	5	
B2	43		2	Lieutenant 1ère classe	41	38	0	38	
B3	31			Lieutenant 2ème classe	31	27	0	27	
	176		1	Adjudants	175	170	0	170	
C1	227		1	Sergents	226	223	0	223	
	56			Caporal-chef	56	53	0	53	
C2	168			Caporal	168	168	0	168	
C3	135			Sapeur 1° classe	135	135	0	135	
FILIERE SPP hors SSSM	912	2	6			886	0	886	-22
A1	1			Médecin de classe exceptionnelle	1	1	0	1	
	1	1		Médecin hors classe	2	0	1	1	
A	1		1	Médecin de classe normale	0	1	1	2	
	2			Pharmacien de classe normale	2	0	0	0	
A	1			Cadre de santé de 2ème classe	1	2	0	2	
A	0			Infirmier hors classe	0	1	0	1	
A	3			Infirmier de classe supérieure	3	0	0	0	
A	1			Infirmier de classe normale	1	3	0	3	
FILIERE SSSM	10	1	1			0	1	1	0
A1	1			Directeurs Territoriaux	1	8	2	10	
A2	16			Attachés Territoriaux	16	0	1	1	
B	37	1		Rédacteurs Territoriaux	38	10	4	14	
C	99			Adjoints Administratifs	99	30	7	37	
FILIERE ADMINISTRATIVE	153	1	0			95	2	97	-2
B	1			Assistant socio-éducatif principal	1	135	14	149	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	0	0			1	0	1	0
A	11			Ingénieurs territoriaux	11	1	0	1	
B	28			Techniciens territoriaux	28	4	5	9	
C1	26			Agents de Maîtrise	26	22	3	25	
C2	40	1		Adjoints Techniques*	41	24	1	25	
FILIERE TECHNIQUE	105	1	0			35	5	40	-1
TOTAUX	1181	7	7			85	14	99	-7
EMPLOIS TEMPORAIRES									
Sapeur 1° classe	8			Sapeur 1° classe	8	0	0	0	-8
Lieutenant 2ème classe	1			Lieutenant 2ème classe	1	0	0	0	-1
Sergent-chef	1			Sergent-chef	1	0	0	0	-1
TOTAL	10	0	0			0	0	0	-10

	nombre
contractuels	4
Engagés de service civique	0
Apprenti	2
Emplois d'avenir	0
Agent mis à disposition du SDIS par une société d'intérim	0
Agent d'une collectivité mis à disposition du SDIS	2
Agent mis à disposition TOTAL/CNPE	3

* effectif non permanent (remplacement maladie, surcroît d'activité, maternité....)